

Règlement intérieur

Open B d'Eure et Loir

25 et 26 juin 2022

Article 1	Le CDJE-28 et le club de Nogent le Roi organisent Open B Individuel d'Eure et Loir les 25 et 26 juin à la Ferme du Château de Nogent le Roi, ouvert à tout joueur licencié A de la FFE dont le ELO est inférieur à 1300.
Article 2	Le tournoi est homologué FIDE sous le N° 56044 et se déroule en 5 rondes à la cadence Fischer de 50 minutes avec ajout de 10 secondes par coup. Les appariements se font au système Suisse. Le classement pris en compte est le ELO FIDE du 1er juin. Le logiciel fédéral PAPI (3.3.6) homologué par la FFE sera utilisé par l'arbitre sans protection de club, de famille et sans parties dirigées. Seront appariés à la 1 ^o ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription.
Article 3	Les règles du jeu sont celles de la FIDE. La notation est obligatoire pour chaque joueur jusqu'à ce qu'il passe au-dessous de 5 minutes. L'arbitre indique la chute du drapeau. Délai de forfait : 30 minutes après le début effectif de la ronde. Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage de la pendule et la couleur attribuée. En cas de coup illégal, 2 minutes sont ajoutées au temps de l'adversaire. Jouer un coup avec les deux mains est illégal. Au deuxième coup illégal, la partie est perdue.
Article 4	Le résultat de partie nulle par accord mutuel, autorisé après le 20 ^o coup, sera soumis à l'appréciation de l'arbitre qui jugera si la partie a été réellement jouée et si le résultat n'influe pas sur l'attribution des prix ou des titres de champions.
Article 5	Aire de jeu : Elle comprend la salle de jeu, les toilettes et l'espace café. Les téléphones portables et autres appareils électroniques sont interdits dans la salle de jeu et il est formellement interdit aux joueurs de les utiliser pendant les parties. La partie sera perdue pour tout joueur dont le téléphone émettra un signal ainsi que tout joueur qui l'utilisera pendant la partie. Les spectateurs (les joueurs ayant terminé leur partie deviennent spectateurs) dont le téléphone sonnera dans l'aire de jeu seront expulsés par l'arbitre.
Article 6	Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux.
Article 7	Clôture des inscriptions : 9h10 le 25 juin. Horaires de jeu : Pointage de 8h40 à 9h15min Samedi 25 juin : Ronde 1 - 9h30 Ronde 2 - 13h30 Ronde 3 - 16h00 Dimanche 26 juin : Ronde 4 - 9h30 Ronde 5 - 12h30 Remise des prix vers 14 h 45, suivie d'une simultanée face à un maître FIDE.

Article 8	Droits d'inscription : Seniors : 16 € Jeunes : 8 € Après le 23 juin : Seniors : 20 € Jeunes : 10 €
Article 9	Départages : 1 ^{er} Buchholz tronqué 2 nd Confrontation directe 3 ^{ème} Performance ELO Les prix en espèces sont attribués au système Hort pour les premiers du classement. Les prix tranche ELO sont attribués suivant les départages utilisés et non partagés. Les prix ne sont pas cumulables et seront attribués au mieux par l'organisateur. Les joueurs primés absents à la remise des prix perdront le bénéfice de celui-ci.
Article 10	Si plus de 30 participants, les prix suivants du général seront assurés par l'organisateur : 1 ^{er} Prix : 80 € 2 ^{ème} Prix : 50 € 3 ^{ème} Prix : 30 € sinon les prix versés seront à la hauteur des droits d'inscription reçus et non ceux annoncés. Les prix des tranches ELO (30 €) ne sont pas cumulables avec les prix du général. Aux joueurs non classés sera attribué un ELO fictif égal à leur performance après la ronde 3. La liste définitive des prix sera affichée dans la salle de jeu lors de la ronde 3.
Article 11	L'arbitrage du tournoi sera assuré par Sébastien SOBRY, Arbitre Fédéral Open 1.
Article 12	La commission d'appel sera composée de : 1 membre du CDJE 28, co-organisateur et 2 représentants des joueurs présents.
Article 13	Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu. Interdiction à un joueur d' aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout contrevenant recevra un avertissement.
Article 14	Tous les joueurs, spectateurs et accompagnateurs s'engagent à respecter : - Le règlement intérieur des salles de jeu - La charte du joueur d'échecs et le code du sportif - Le règlement intérieur du tournoi

Fait à Chartres le 19 mai 2022 :

L'arbitre (AFO1)
Sébastien SOBRY

L'organisateur (CDJE 28)
Eric HÉNAUX